

Compte administratif : Note de présentation brève et synthétique Commune de NOMEXY Année 2019

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. Compte Administratif
 - A) Fonctionnement
 - B) Investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2019 a été voté le 21 Février 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le **budget d'investissement** prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

II. Compte administratif

a. Budget de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	2018	2019
Charges à caractère général	Energie, achats de repas, petit outillage	407.987 €	412.146 €
Personnel	Salaire et charges	775.735 €	784.791 €
Atténuations de produits	Atténuations de produits	94.507 €	93.698 €
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, services d'eau, indemnités des élus, subventions aux associations	177.979 €	96.533 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	7.651 €	5.884 €
Charges exceptionnelles	charges exceptionnelles (Prix maisons fleuries et les illuminations de Noël+ remboursement sinistres)	17.845 €	5.395 €
Total des charges		1.481.703 €	1.398.447 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	87.175 €	33.771 €
Total dépenses		1.568.878 €	1.432.217 €

Recettes de Fonctionnement	Principaux postes	2018	2019
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés mis à disposition ou absents	89.551 €	65.820 €
Produits et services	Services périscolaires, cimetière, mise à disposition de personnel à d'autres collectivités	117.560 €	105.994 €
Impôts et taxes	Taxe d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par la CAE (CFE, CVAE...)	843.841 €	811.068 €
Dotations et participations	Dotations de l'état et subventions	575.830 €	568.301 €
Autres produits	Location des logements et garages +excédent budget forêt	71.991 €	106.769 €
Produits exceptionnels	Vente de terrains	165.369 €	219.253 €
Total Produits		1.864.141 €	1.877.204 €

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie, loyers, locations de salles, ...) pour 160 263 €,
- aux impôts locaux,

La commune a, dans le cadre de son programme politique, décidé de baisser les taux d'impôts sur les ménages depuis 2014.

Depuis 2017, les taux sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation 11.48 %

Foncier bâti 19.25 %

Foncier non bâti 22.69 %

Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2019 s'est élevé à : 568 479 €

D'autres produits issus des taxes sur les entreprises, perçus et compensés par la Communauté d'Agglomération viennent compléter les produits liés aux impôts.

- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont été majorées en 2019 du fait de produits exceptionnels liés à la dissolution du syndicat d'assainissement pour un montant de 177 883 €

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 916 136 € aux quelles il faut ajouter un excédent reporté de 395689 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 représentent : 1 398 447€ soit une diminution 5.9 % par rapport à 2018

Les charges de personnel, déduction faite des atténuations de charges constituent une part importante du budget 718 971€ soit 50.2 % des dépenses de fonctionnement.

L'équipe de travail est constituée de 8 agents techniques, 5 animateurs, 3 ATSEM, 3 personnels administratifs et 2 policiers municipaux.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour l'année 2019 cet écart était de 483 919 € (1916133€-1432217€). Cet écart est plus important qu'en 2018 (342 422 €)

Il est plus important du fait d'un produit exceptionnel de 177883 € reçu de la Communauté d'Agglomération d'Epinal un remboursement lié à la dissolution du syndicat d'assainissement

b. Budget d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Dépenses d'investissement	Principaux postes	2018	2019
Emprunts (Capital)	3 emprunts liés aux travaux de voirie	67.894 €	66.667 €
Dotations, fonds divers	Remboursement taxe d'aménagement	- €	58.065 €
Subventions d'équipement versées	eclairage public	- €	20.599 €
Immobilisations incorporelles	Etud : plan accessibilité voirie	672 €	3.198 €
Immobilisations corporelles	Vidéo protection, Remplacement véhicule, sécurisation passage piéton rue de l'église, mise aux normes incendie, guirlandes de Noël...	208.678 €	173.376 €
Immobilisations en cours (Non finalisées en fin d'année)	Création d'une voirie rue de la Héronnière + accessibilités des écoles, de la cantine et de la poste	4.065 €	307.257 €
Autres immo financières			0 €
Total dépenses		281.309 €	629.162 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	47.155 €	45.833 €
Total dépenses d'investissement		328.464 €	674.995 €

Recettes d'investissement		2018	2019
Dotations fonds divers et réserves	Economies réalisées par la commune l'année précédente	187.373 €	570.190 €
Subventions d'investissement	Aides de l'état, de la région, du département	- €	122.497 €
Emprunts dettes et assimilés	Cautions	1.509 €	200 €
Immobilisation corporelles	Réintégration étude		676 €
Total produits		188.882 €	693.563 €
Opération d'ordre	Opération non financière entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation des biens	87.175 €	40.675 €
Total produits d'Investissement		276.056 €	734.238 €

La commune avait mis l'accent sur 4 programmes :

- Réalisation d'un programme d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les écoles, l'accueil de loisirs et la poste
- Installation d'un système de vidéo protection
- Extension de la rue de La Héronnière (création de la rue et installation de l'éclairage public)
- Remplacement des lampadaires de la rue de l'église par des candélabres LED

Des investissements ont également été portés pour remplacer le système incendie du centre socio sportif, aménager la maison des associations et ses abords, remplacer des anciennes portes et fenêtres dans plusieurs bâtiments,

Des investissements matériels ont également été réalisés notamment l'achat d'un nouveau véhicule de police , la fourniture d'un four grande capacité dans la salle des fêtes.

Enfin un programme d'aménagement du rond-point du loup a été réalisé en interne par les services techniques de la ville.

Les investissements ont ainsi été deux fois plus importants qu'en 2018. Ces derniers ont été réalisés sans avoir recours à l'emprunt.